

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 JANVIER 2021

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N°3
OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2021**

Informations générales

En octobre dernier, nous avons procédé au vote du règlement intérieur, lequel prévoit dans son article 8, le débat sur les orientations budgétaires.

Pour rappel, conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, le Président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Objectif et forme du débat d'orientation budgétaire :

Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire introduit le calendrier budgétaire de l'exercice et constitue, par ailleurs, une formalité substantielle, au regard de la législation en vigueur et de la jurisprudence administrative constante dans ce domaine.

Pour rappel, son objectif vise à débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif de l'année concernée, en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, les informations permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Dans son format de présentation aux membres de l'assemblée délibérante, le rapport d'orientation budgétaire intègre :

- Partie 1 : l'évaluation des recettes et des dépenses pour les deux sections.
S'agissant plus spécifiquement des dépenses de fonctionnement, le ROB inclut des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail ;
- Partie 2 : résultats prévisionnels.

En conclusion, sera abordée la question de l'endettement, ceci bien que l'ensemble des investissements soit, en l'état actuel des besoins, totalement autofinancé.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Propos introductif

En premier lieu, ce ROB 2021 pose les bases de nos engagements pour cette mandature, à savoir :

- Construire une politique d'investissement structurante, permettant aux membres adhérents de faire face à leurs obligations, s'agissant notamment de la pénétration croissante de la dématérialisation dans les activités des agents territoriaux et dans le service rendu aux administrés.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment celles afférentes aux chapitres 011 et 012.
- Contenir le poids de la contribution pour les membres adhérents, en se basant sur des critères objectifs (inflation, indice Syntec,...).

Il s'agit en effet de conduire une gestion responsable, dynamique et fédératrice, tout en veillant à limiter l'impact financier pour les membres adhérents.

Ainsi, vous constaterez que les dépenses de fonctionnement sont quasiment gelées et ceci malgré :

- un indice SYNTEC en progression, qui affecte les coûts de maintenance : + 1.55% (indice de janvier 2020 par rapport à l'indice de janvier 2019)
- des besoins en prestations de service extérieures, qui affichent une progression pour faire face aux fortes évolutions législatives et réglementaires actuelles et futures, telles que notamment la DSN (Déclaration Sociale Nominative applicable pour les agents publics dès le 1^{er} janvier 2021), ainsi que le changement de solution logiciel enfance.

Et alors même que l'inflation est de + 1,5 % (indice janvier 2020 par rapport à janvier 2019).

Les dépenses prévues sont estimées au plus juste, ce qui leur confère le double caractère d'incontournables et d'incompressibles.

J'ajoute que l'excédent d'investissement estimé à 373 K€ va nous permettre de poursuivre notre politique d'investissement, sans pour autant dégrader notre section de fonctionnement, dans la mesure où les autres charges de fonctionnement restent maîtrisées.

Afin de vous donner une lecture plus pertinente de ce ROB 2021, je vous propose d'établir une double comparaison de données chiffrées :

- exercice 2021/exercice 2020
- exercice 2021/exercice 2015. Dans ce dernier cas, il s'agit de prendre en compte les exercices correspondant à une première année de mandature.

PARTIE 1 : EVALUATION DES RECETTES ET DES DEPENSES

En premier lieu, il convient de déterminer les recettes et les dépenses qui vont préfigurer le budget de l'année.

LES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

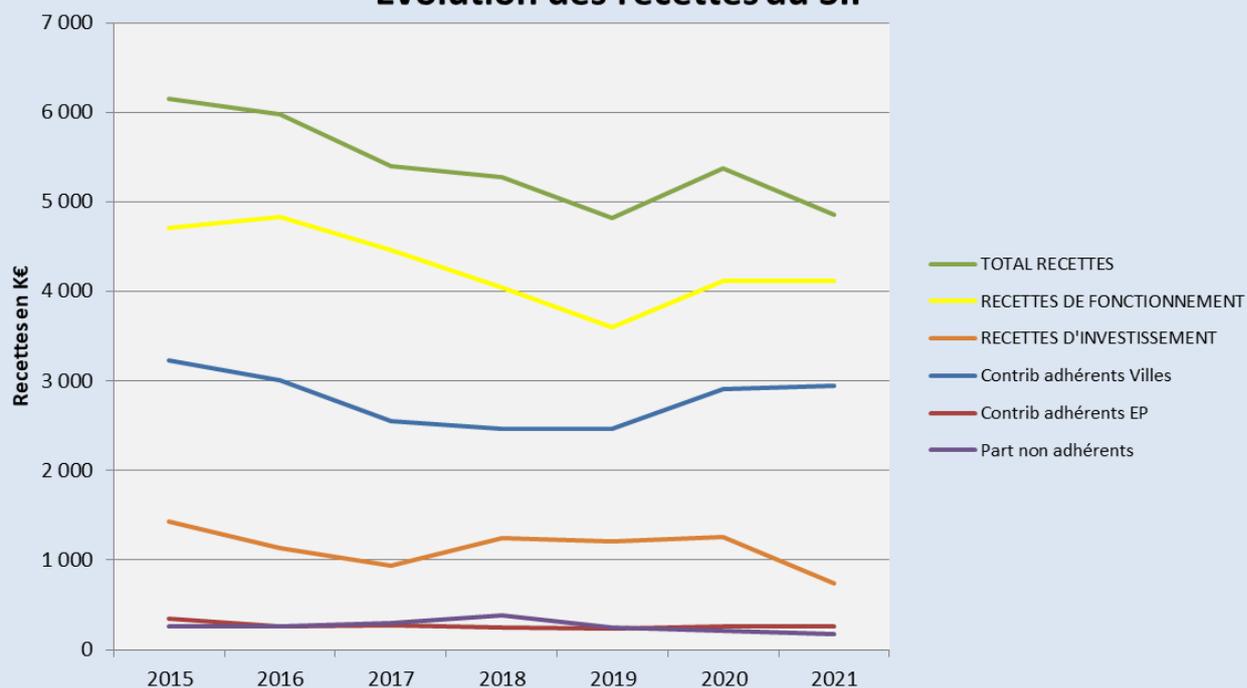
Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>013 - Attenuation de charges</i>	6	5	5	28	26	21	16
<i>70878 - Remboursement de frais (form</i>	70	70	70	70	70	70	95
<i>70688 - Part. non adhérents</i>	264	265	300	383	242	210	171
<i>744 - FCTVA</i>	0	0	0	0	0	0	1
<i>74748 - Contrib. adhérents Villes</i>	3 232	3 014	2 557	2 461	2 461	2 908	2 952
<i>74758 - Contrib. adhérents EP</i>	341	255	271	250	230	261	264
<i>775 - Produits cessions d'immobilisat</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>77 - Produits exceptionnels divers</i>	0	0	2	2	2	520	2
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté</i>	801	1 225	1 257	845	571	133	618
TOTAL	4 714	4 834	4 462	4 039	3 602	4 123	4 119

RECETTES D'INVESTISSEMENT

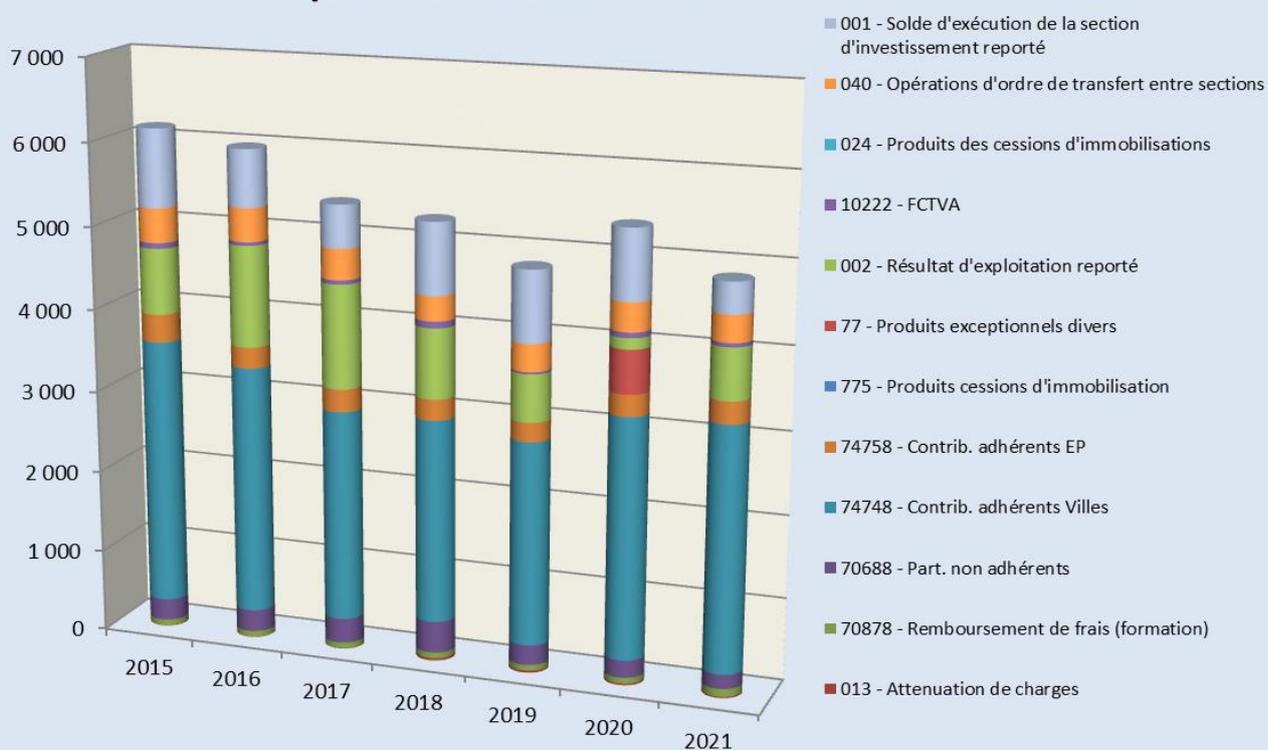
Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>10222 - FCTVA</i>	67	42	49	80	24	64	47
<i>024 - Produits des cessions d'immobilisations</i>							
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	416	403	370	297	329	346	320
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	949	693	518	863	861	845	373
Total	1 432	1 138	937	1 240	1 214	1 255	740

TOTAL RECETTES	6 146	5 972	5 399	5 279	4 816	5 378	4 859
-----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Evolution des recettes du SII



Répartition des recettes



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les prévisions de recettes de fonctionnement sont stables par rapport à 2020 :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 714	4 834	4 462	4 039	3 602	4 123	4 119

Evolution : De 2015 à 2021 : - 12,62%

Evolution : De 2020 à 2021 : - 0,1%

Pour 2021, l'équilibre budgétaire s'établit sur des bases constantes (4 119 k€), par rapport à 2020 (4 123 k€).

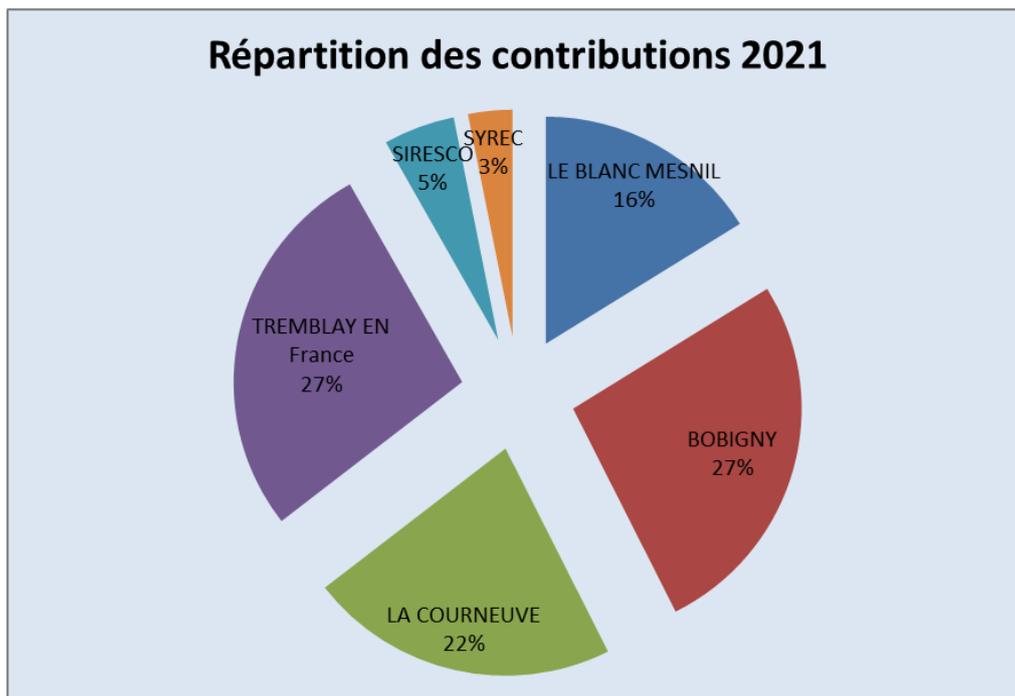
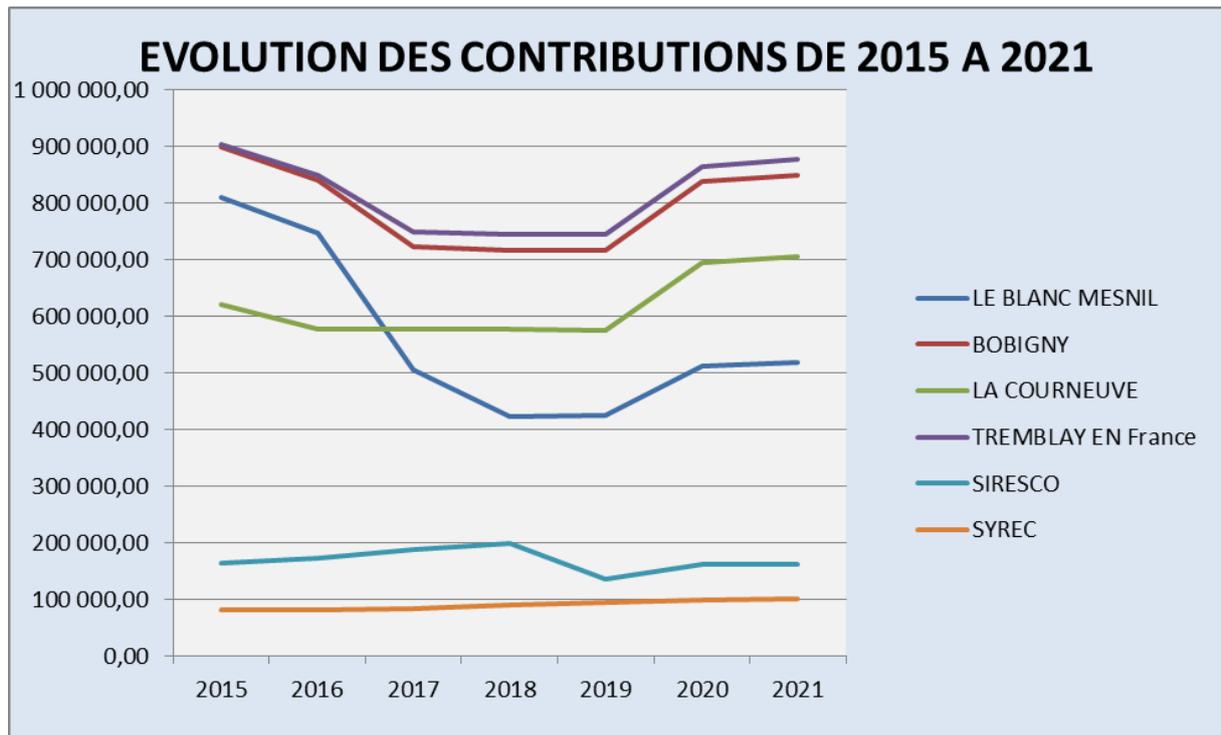
J'ajoute que les contributions traduisent le coût réel du besoin de financement, dans la mesure où l'excédent de fonctionnement ne sert plus à diminuer de façon notable l'impact sur les membres adhérents.

Les recettes du syndicat sont constituées pour 78% des contributions des adhérents et pour 4% des participations financières provenant des partenaires conventionnels. (excédent 15% divers 3%)

- CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS (PROJET 2021) :**

VILLES	2015	2020	2021						montant 2020/2021	Comparaison 2020/2021 %	Comparaison 2015/2021 montant	Comparaison 2015/2021 %
			coûts poste 279,10€	Compétences obligatoires tous	Compétences obligatoires ville	option 1	option 2	total				
LE BLANC MESNI <i>nombre de postes</i>	810 234,76 618	511 625,00 315	87 916,50 315	157 325,00	274 050,00			519 291,50	7 666,50	1,5%	-290 943,26	-35,9%
BOBIGNY <i>nombre de postes</i>	898 756,45 700	837 500,00 700	195 370,00 700	157 325,00	274 050,00	126 875,00	96 425,00	850 045,00	12 545,00	1,5%	-48 711,45	-5,4%
LA COURNEUVE <i>nombre de postes</i>	620 276,42 530	694 375,00 525	146 527,50 525	157 325,00	274 050,00	126 875,00		704 777,50	10 402,50	1,5%	84 501,08	13,6%
TREMBLAY EN Fr <i>nombre de postes</i>	902 947,38 800	865 000,00 800	223 280,00 800	157 325,00	274 050,00	126 875,00	96 425,00	877 955,00	12 955,00	1,5%	-24 992,38	-2,8%
TOTAL <i>nombre de postes</i>	3 232 215,01 2648	2 908 500,00 2340	653 094,00 2340	629 300,00	1 096 200,00	380 625,00	192 850,00	2 952 069,00	43 569,00	1,5%	-280 146,01	-8,7%

ETS PUBLICS	2015	2020	2021						montant 2020/2021	Comparaison 2020/2021 %	Comparaison 2015/2021 montant	Comparaison 2015/2021 %
			coûts poste 279,10€	Compétences obligatoires tous	Compétences obligatoires établissement public	compétence optionnelle	taux de pondération	montant pondéré				
SIRESCO <i>nombre de postes</i>	164 736,91 50	162 015,00 65	15 629,60 56	157 325,00	20 300,00		0,840	162 333,86	318,86	0,2%	-2 403,05	-1,5%
SYREC <i>nombre de postes</i>	80 894,10 26	99 130,50 26	7 256,60 26	157 325,00	20 300,00	187 775,00	0,270	100 617,28	1 486,78	1,5%	19 723,18	24,4%
TOTAL <i>nombre de postes</i>	245 631,01 76	261 145,50 91	22 886,20 91	314 650,00	40 600,00	187 775,00		262 951,15	1 805,65	0,7%	17 320,14	7,1%



1/ Communes adhérentes

Par comparaison avec 2015, l'effort contributif des adhérents villes est largement contenu, puisque d'un total de 3 232 k€ en 2015, les contributions 2021 vous sont proposées à 2 952 k€, soit une diminution de 280 k€.

Cette situation n'a pas affecté la qualité du service rendu, alors même que les projets sont en progression du fait d'une part de la pénétration croissante de la dématérialisation dans les process métiers et d'autre part du poids non négligeable des évolutions législatives et réglementaires.

J'ajoute d'ailleurs, plus généralement, que les systèmes d'information sont devenus incontournables dans le fonctionnement des services.

2/ Groupements de collectivités adhérents (SIRESCO/SYREC)

Si l'on se réfère également à la période de 2015 à 2021, l'évolution de la contribution reste contenue, dans un contexte de développement intense de l'outil métier des établissements publics de restauration collective.

S'agissant plus spécifiquement du SIRESCO, on constate une légère baisse du nombre de poste.

• PARTICIPATION DES STRUCTURES NON ADHERENTES

Pour information les partenaires (avec conventions) sont au nombre de 5 en 2021, comme en 2020 :

- OPH de Bobigny
- Bobigny Musique 93
- Sips
- Semipfa
- Siaep TC

Les recettes inscrites à ce chapitre sont évaluées à : 171 k€ (210 k€ en 2020).

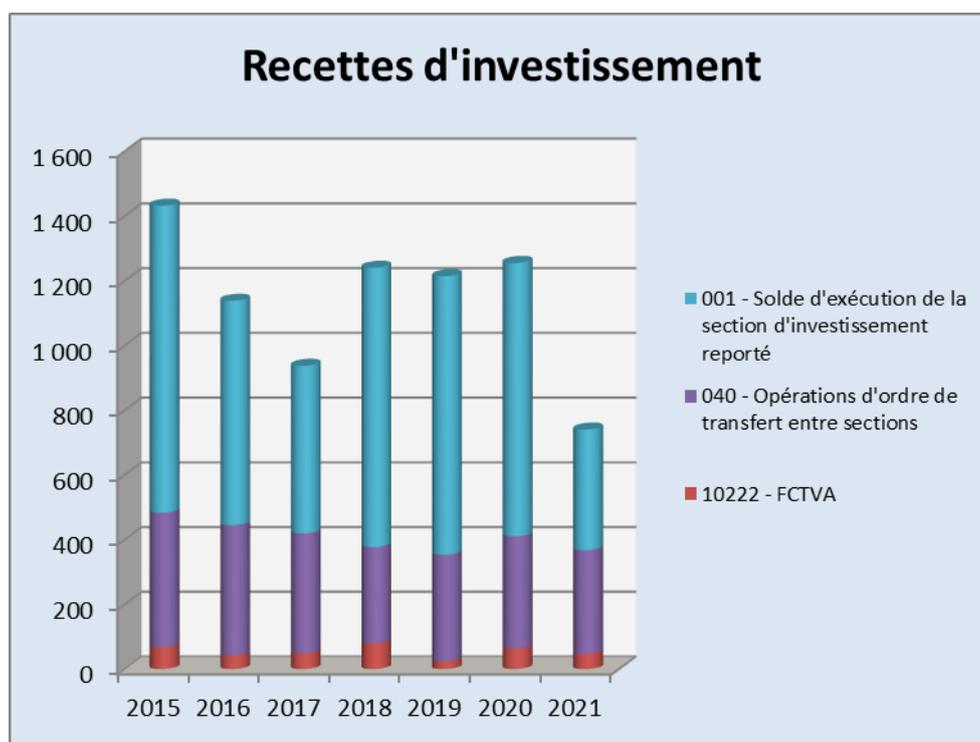
Cette diminution résulte de la révision du périmètre de la convention avec l'OPH de Bobigny. En effet, l'outil mutualisé du SIRH, proposé par le SII, vise la gestion des agents publics et non celle des agents privés. Aussi compte tenu de la mixité statutaire de son personnel, l'OPH a acquis en interne un logiciel adapté à son besoin spécifique.

Un avenant à la convention a, par ailleurs, été signé pour acter cette modification du champ d'intervention du SII.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement, en absence d'emprunt, sont composées de :

- les dotations aux amortissements
- le FCTVA
- l'excédent prévisionnel de clôture de l'exercice 2020 de la section



LES DEPENSES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>011 - Dépenses courantes</i>	1 606	1 821	1 527	1 375	1 139	1 383	1 422
<i>012 - Personnel</i>	2 570	2 519	2 401	2 197	2 064	2 307	2 310
<i>65/66/67 - Intérêts emp.+divers</i>	122	91	64	70	70	87	67
<i>022 - Dépenses imprévues</i>	0	0	100	100	0	0	0
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	416	403	370	297	329	346	320
TOTAL	4 714	4 834	4 462	4 039	3 602	4 123	4 119

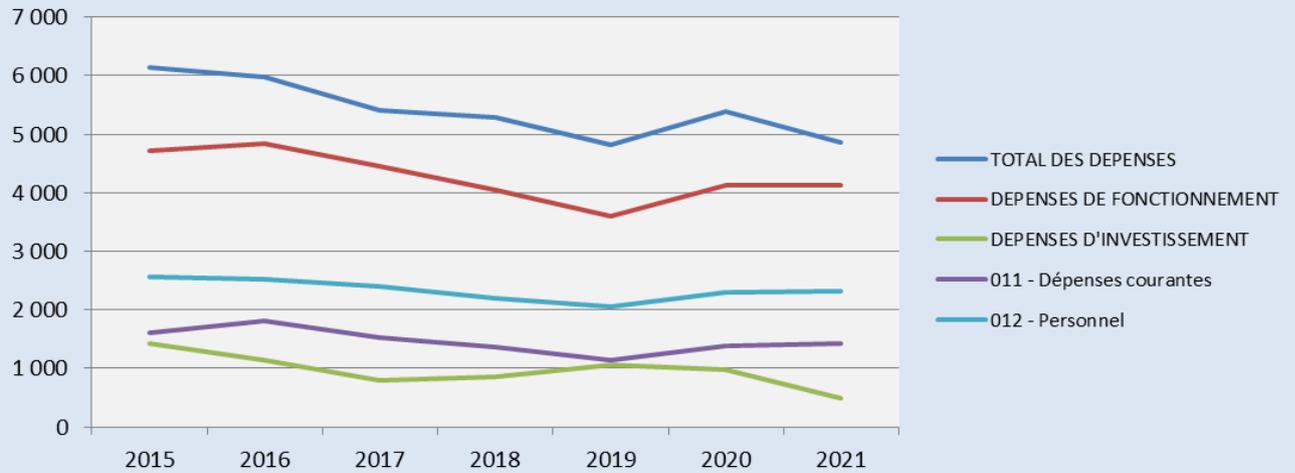
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>16/27 - Emprunts</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>20/21/23/27 - Logiciel/matériel</i>	1 432	1 138	743	810	980	979	497
<i>020 - Dépenses imprévues</i>	0	0	50	50	79	0	0
TOTAL	1 432	1 138	793	860	1 059	979	497

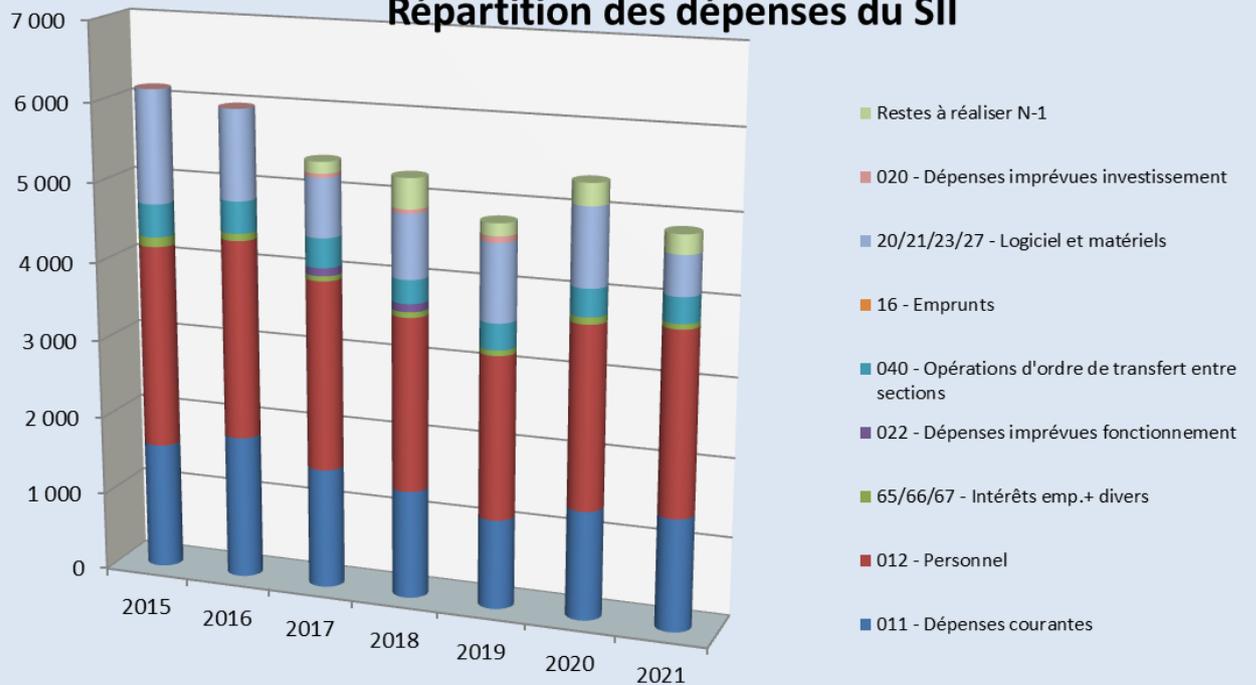
<i>Restes à réaliser N-1</i>			144	380	155	276	243
------------------------------	--	--	-----	-----	-----	-----	-----

TOTAL DEPENSES	6 146	5 972	5 399	5 279	4 816	5 378	4 859
-----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Evolution des dépenses du SII



Répartition des dépenses du SII



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des dépenses fait toujours l'objet d'une vigilance particulière pour rester maîtrisé.

En 2021, les prévisions de dépenses de fonctionnement sont à l'instar des recettes de la section et présentent, de ce fait, un caractère stable, voire même légèrement en baisse :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 714	4 834	4 462	4 039	3 602	4 123	4 119

Evolution : De 2015 à 2021 : - 12,62%

Evolution : De 2020 à 2021 : - 0,1%

Il convient de noter que, bien que les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement soient gelés, le SII poursuit de grands projets, tels que la DSN et plus globalement les procédures de dématérialisation dans les différents secteurs d'activité.

011 – Dépenses courantes.

Le SII poursuivra en 2021 ses efforts de bonne gestion, en continuant d'améliorer et de développer les services offerts à ses adhérents.

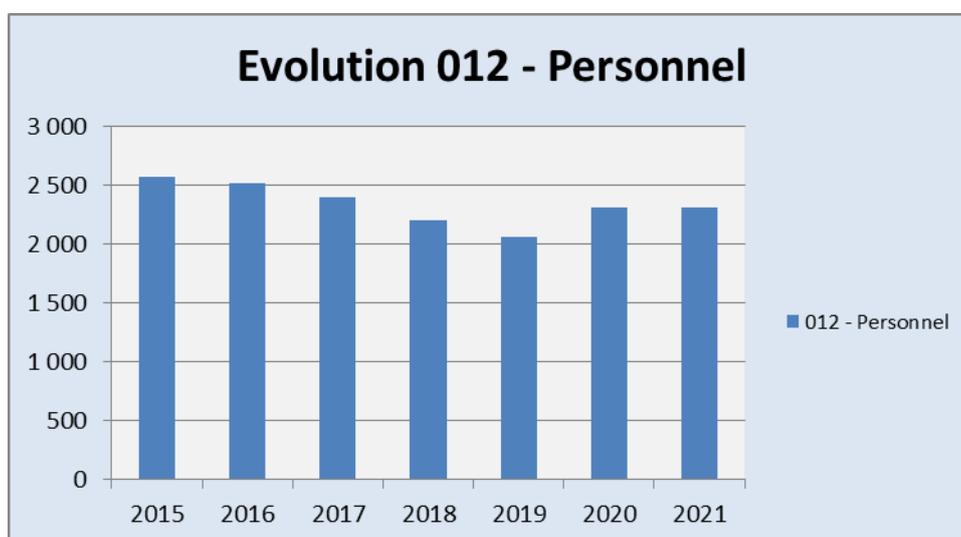
Ainsi, les crédits de ce chapitre restent constants.

012 – Personnel.

Une première prévision sans augmentation du nombre d'emplois au tableau des effectifs.

Nonobstant la mise en place du RIFSEEP pour les agents relevant de la filière technique, la masse salariale reste constante en 2021.

Force est, cependant, de constater que les effectifs restent à flux tendu. Face à la marche en avant de la dématérialisation sans cesse impulsée par l'Etat, et ce dans des délais souvent très contraints, il est possible que nous soyons amenés à reconsidérer notre position actuelle, et ce dans l'intérêt du service rendu à nos membres adhérents.



Chapitre 68, compte 6811

Ce chapitre est estimé à 320 k€ de dépenses relatives aux dotations aux amortissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

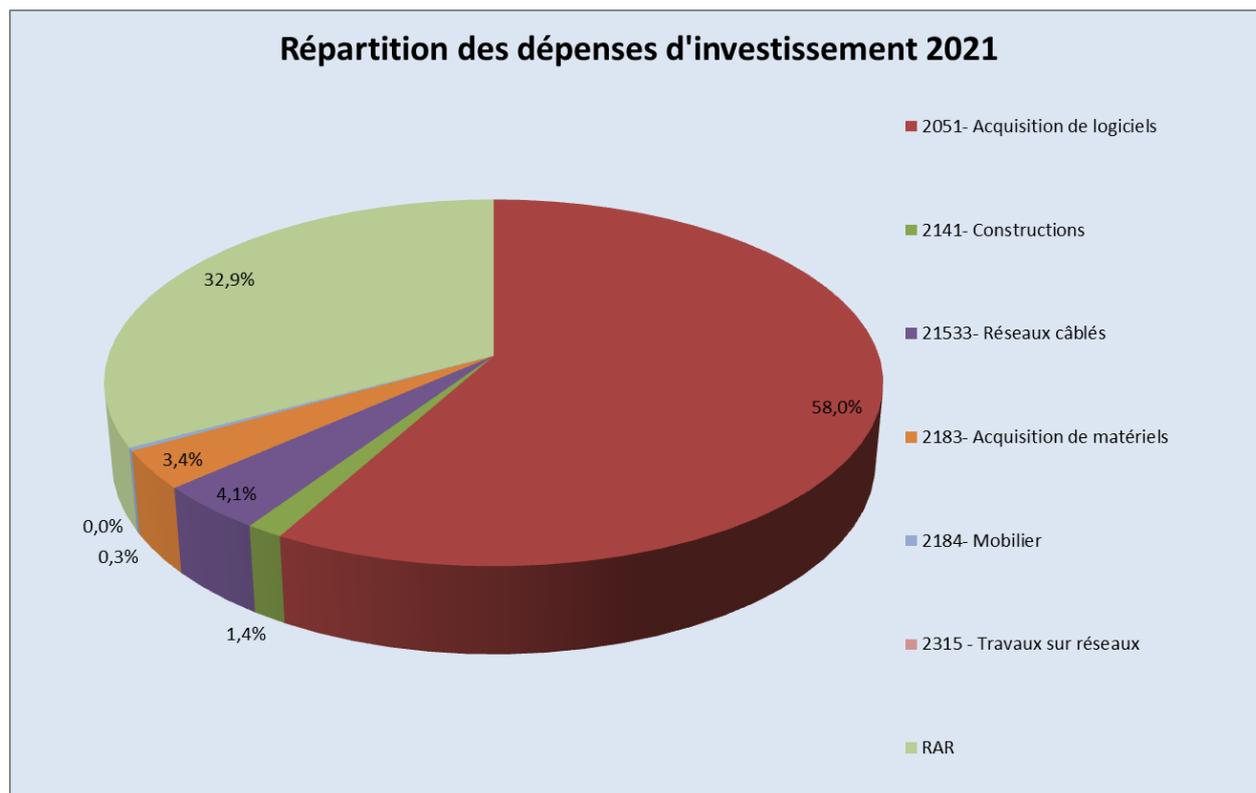
A titre liminaire, il convient de rappeler que l'ensemble des investissements inscrits au ROB 2021 sont autofinancés, puisque le SII a pu jusqu'à présent neutraliser le recours à l'emprunt.

Par ailleurs, la programmation des investissements futurs s'appuie sur le plan informatique, résultant de la collecte des besoins des adhérents arbitrés par notre assemblée.

Pour rappel, ces prévisions de dépenses d'investissement n'ont pas de caractère exhaustif, dans la mesure où le poids du réglementaire reste prépondérant, dans les projets à mener dans l'année par le SII.

Les éléments marquants de 2021 porteront sur :

- la sécurisation des données,
- la poursuite de la modernisation des outils, permettant de répondre aux évolutions réglementaires, notamment celles affectant le SIRH,
- le remplacement de la solution enfance.



VOLET RESSOURCES HUMAINES

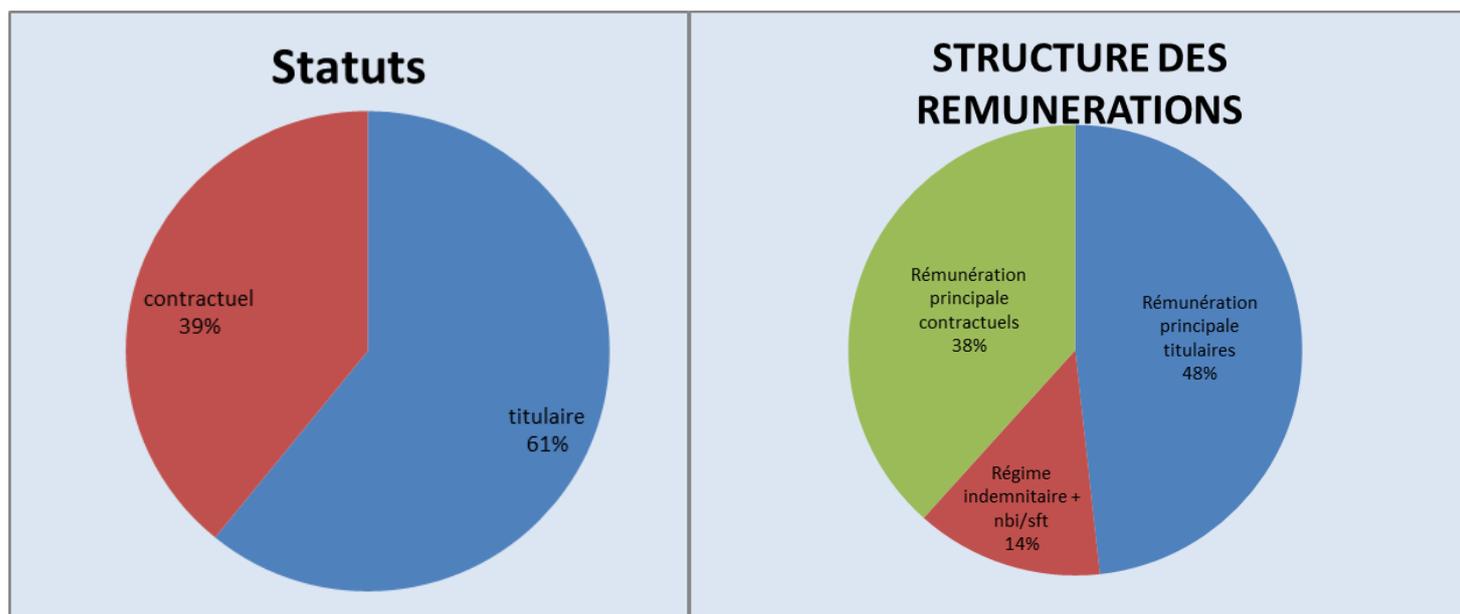
En complément des informations précédentes, le rapport d'orientation budgétaire du SII comporte les éléments ci-après :

Rappel des effectifs par grade et par sexe et quotité de travail sur emplois permanents :

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie	Sexe	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Statut	Quotité travail (en %)
Directeur Général 20 000 à 40 000 habitants	A	F	1,00	1,00	emploi fonctionnel	100
Attaché hors classe	A	F	1,00		titulaire	emploi d'origine DG
Attaché Principal	A	H	1,00	1,00	titulaire	100
Attaché	A	1 F + 8 H	10,00	9,00	titulaire	97
Rédacteur Principal 1ère classe	B	F	1,00	1,00	titulaire	100
Rédacteur	B		1,00	0,00		
Ingénieur principal	A	H	3,00	2,00	titulaire	100
Ingénieur	A	H	12,00	8,00	titulaire	100
Adjoint Technique	C	H	1,00	1,00	titulaire	100
TOTAL			31,00	23,00		

Rémunération

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Rémunération principale titulaires	761	830	830	817	791	816	780
Régime indemnitaire + nbi/sft	398	447	255	236	196	216	216
Rémunération principale contractuels	610	482	600	430	430	580	620
Total	1769	1759	1685	1483	1417	1612	1616



A cette composition des effectifs, s'ajoute un emploi non permanent d'attaché territorial, exerçant les fonctions de chef de projet DSN, occupé par un homme.

Cet emploi n'ayant pas vocation à perdurer, il sortira des effectifs du SII à la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Avantages en nature :

- Tickets restaurant : valeur faciale 8,50 € avec prise en charge par le SII à hauteur 60% (tous les agents).
- Participation mutuelle : 20 € par mois et par agent (12 agents concernés).
- Participation prévoyance : 15 € par mois et par agent (3 agents concernés).

S'agissant de ces deux derniers volets, le SII a adhéré aux contrats groupes du Centre de Gestion.

Le temps de travail :

Le temps de travail à 1607 heures constituant l'une des réformes à conduire par les collectivités en 2021, le SII aura à adapter en conséquence la délibération du Comité Syndical prise en 2001.

1. Etudes fonctionnelles :

Pour l'année 2021, en plus de la poursuite des projets liés à la dématérialisation du Système d'Information pour la Gestion Financière (SIGF) et la gestion de l'urbanisme, le SIRH sera fortement impacté par des évolutions réglementaires et fonctionnelles. A noter également le déploiement de la nouvelle solution de la gestion de l'enfance.

- **SIRH** : Mise en œuvre de la DSN (Déclaration Sociale Nominative).
- **SIRH** : poursuite de la mise en place VRA (Veille Règlementaire Automatisée), GPEC.
- **SIGF** : Déploiement des modules E-élaboration, E-Achat, ASAP, AP/CP.
- **SIGF** : Préparation au passage M57.
- **Gestion Enfance** : Déploiement de la solution OPUS Concerto.
- **CMS** : Déploiement module administratif MAIDIS.
- **URBANISME** : Mise en place de la dématérialisation de la gestion urbanisme.
- **Dématérialisation gestion des délibérations** : Poursuite du déploiement du logiciel AIRS Délib.

2. Production :

Les projets techniques concerneront principalement l'amélioration de l'architecture technique et de la sécurité des systèmes :

- **PCA** : Mise en place des procédures techniques de basculement.
- **Sécurité** : Mise en œuvre d'une plateforme des accès et habilitations systèmes.
- **Messagerie** : Déploiement de la solution Microsoft Exchange.
- **Réseau** : Révision et optimisation de l'architecture réseau.

3. Assistance à maîtrise d'ouvrage :

- **RGPD** : Poursuite de la mise en conformité RGPD des systèmes.

PARTIE 2 : RESULTATS PREVISIONNELS

- 001 – **Résultat d'investissement dégagé (estimation 373 k€).**

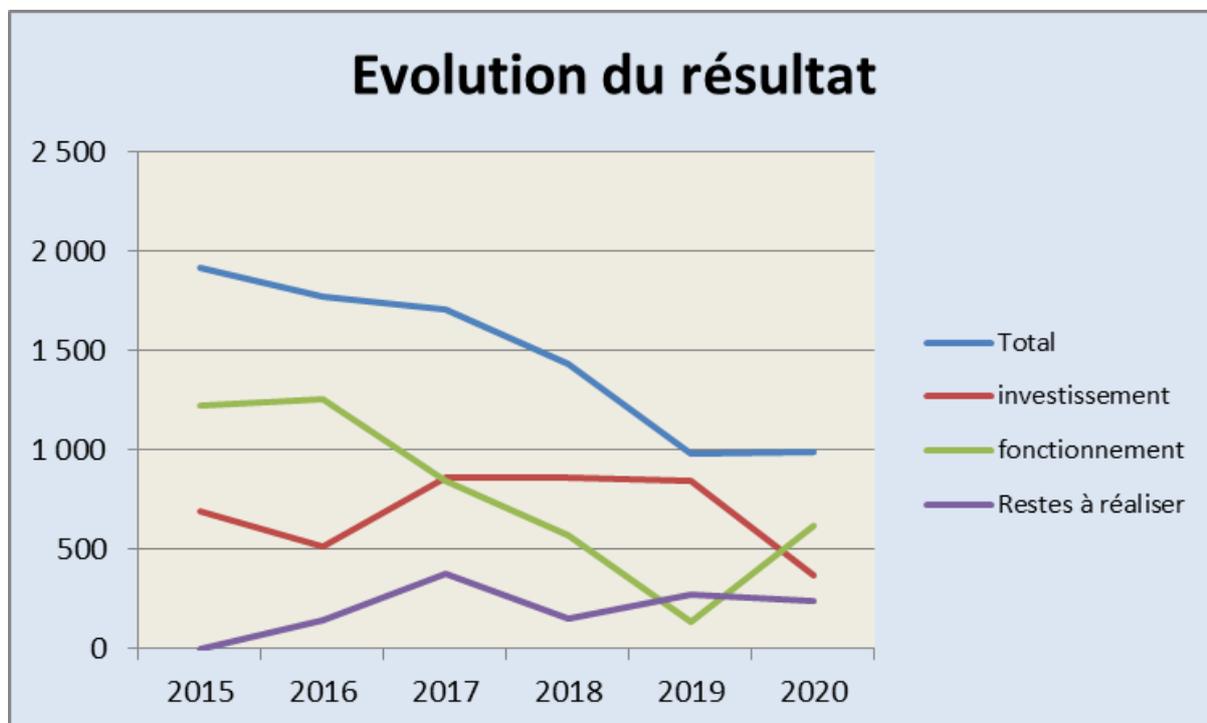
Le tableau ci-dessous fait apparaître une baisse de l'excédent global d'investissement, duquel il convient de déduire des restes à réaliser estimés (243 k€).

Ces restes à réaliser résultent d'un décalage prévisionnel de facturation à la clôture de l'exercice 2020.

- 002 – **Résultat de fonctionnement dégagé (estimation 618 k€).**

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement traduit l'opération de reprise exceptionnelle, d'une partie du résultat d'investissement en section de fonctionnement, que nous avons décidé lors de la séance du 27 octobre 2020.

RESULTAT						
Résultat	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Fonctionnement</i>	1 224	1 257	845	571	133	618
<i>Investissement</i>	692	518	863	861	845	373
pour mémoire Restes A Réaliser	0	144	380	155	276	243
TOTAL	1 916	1 775	1 708	1 432	978	991



CONCLUSION

Un fait certain, notre budget 2021 sera de nouveau construit dans un environnement national contraint.

Il est important de noter que l'équilibre de l'exercice 2021 s'opère par :

- la mise en parallèle de l'indexation des contributions sur celle d'indices nationaux,
- les soldes excédentaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce projet de ROB 2021 réaffirme, pour autant, la volonté du syndicat de poursuivre activement dans la voie de la dématérialisation.

Ce constat amène toutefois à s'interroger plus largement sur des enjeux plus stratégiques. Il est question ici de relever les défis de demain d'une infrastructure puissante, performante et cohérente avec notamment l'évolution des politiques publiques conduites par nos adhérents. A cela s'ajoutent des contraintes législatives et réglementaires (tel que le RGPD) et le risque potentiel de l'obsolescence des applications actuelles.

Si nous voulons assurer la pérennité du SII, il me semble indispensable d'avoir une démarche ambitieuse.

J'ai ainsi sollicité de mes services qu'une étude soit menée, avec une approche pluriannuelle, s'agissant de la modernisation de l'infrastructure et des outils logiciels.

Il s'agit d'une vaste opération, qui nécessite d'évaluer les ressources, dans leur ensemble, et les moyens financiers à mettre en parallèle.

A ce titre, et si cela le justifie, le recours à l'emprunt, dans des proportions raisonnables, sera étudié.

Ce projet de grande ampleur pour le SII et pour ses membres adhérents, qui y seront associés notamment dans la phase de collecte des attentes, aura une portée stratégique pour l'avenir du SII.

Je vous propose de débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021.